



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2014/2236(INI)

26.5.2015

AMENDEMENTS

1 - 180

Projet de rapport
Verónica Lope Fontagné
(PE554.751v01-00)

sur l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans la lutte contre le
chômage
(2014/2236(INI))

AM\1062278FR.doc

PE557.256v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

Amendement 1

Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Titre 1

Proposition de résolution

sur l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans la lutte contre le chômage

Amendement

sur ***l'économie sociale***, l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans la lutte contre le chômage

Or. fr

Amendement 2

Elena Gentile, Brando Benifei, Jens Nilsson

Proposition de résolution

Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la Résolution du Parlement européen du 2 juillet 2013 sur la contribution des coopératives à la sortie de la crise (2012/2321 (INI) P7_TA(2013)0301,

Or. fr

Amendement 3

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution

Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la communication de la Commission du 6 mai 2015 intitulée "Stratégie pour

Amendement 4

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Visa 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la communication de la Commission du 20 mars 2013 intitulée "Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014-2020" (COM(2013) 83),

Amendement 5

Karima Delli

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que l'économie sociale emploie plus de 14 millions de personnes, ce qui représente près de 6,5 % des travailleurs de l'Union; considérant qu'il existe dans l'Union deux millions d'entreprises appartenant au domaine de l'économie sociale, ce qui représente 10 % des entreprises de l'Union;

A. considérant que l'économie sociale **et solidaire** emploie plus de 14 millions de personnes, ce qui représente près de 6,5 % des travailleurs de l'Union; considérant qu'il existe dans l'Union deux millions d'entreprises appartenant au domaine de l'économie sociale **et solidaire**, ce qui représente 10 % des entreprises de l'Union;

(This is a crosscutting Amendement to replace the term "économie sociale" with "économie sociale et solidaire" throughout

the text)

Or. fr

Amendement 6

Aldo Patriciello

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont augmenté, *de même* que le chômage de longue durée;

Amendement

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont *considérablement* augmenté *au même titre* que le chômage de longue durée;

Or. it

Amendement 7

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont augmenté, de même que le chômage de longue durée;

Amendement

B. considérant que, du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont augmenté, de même que le chômage de longue durée; *que, dans l'Union européenne, un nombre croissant de personnes handicapées s'est trouvé menacé de pauvreté; et que, dans le même temps, le nombre de citoyens européens cherchant du travail depuis plus d'un an s'est dramatiquement accru;*

Or. hu

Amendement 8
Karima Delli

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont augmenté, de même que le chômage de longue durée;

Amendement

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont augmenté, de même que le chômage de longue durée; ***considérant que la crise économique et financière doit être une opportunité pour faire évoluer le modèle économique de l'Union européenne, afin de le rendre plus durable et respectueux des équilibres humains, sociaux, et environnementaux;***

Or. fr

Amendement 9
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont augmenté, de même que le chômage de longue durée;

Amendement

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont augmenté, de même que le chômage de longue durée ***et les inégalités sociales;***

Or. fr

Amendement 10
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont augmenté, de même que le chômage de longue durée;

Amendement

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont augmenté, de même que le chômage de longue durée **et le chômage des jeunes**;

Or. it

Amendement 11

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont augmenté, de même que le chômage de longue durée;

Amendement

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont **fortement** augmenté, de même que le chômage de longue durée **et le chômage des jeunes**;

Or. en

Amendement 12

Neoklis Sylikiotis, Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Patrick Le Hyaric, Lynn Boylan

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, les taux de pauvreté et d'exclusion sociale ont augmenté, de même que le chômage de longue durée;

Amendement

B. considérant que du fait de la crise économique et financière, **des politiques imposées aux États membres concernés par des programmes de reconstruction et du renforcement du cadre de gouvernance économique**, les taux de pauvreté et

d'exclusion sociale ont augmenté, de même que le chômage de longue durée;

Or. en

Amendement 13
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que les prestataires de services d'assistance sociale et de santé, dont bon nombre sont des entreprises sociales, constituent l'un des principaux secteurs créateurs d'emplois dans l'Union, avec 1,3 million d'emplois créés entre 2009 et 2013; que ce secteur a fait la preuve d'une double capacité à créer des emplois, même en période de crise, et à renforcer la cohésion sociale et territoriale en Europe, en particulier en aidant les utilisateurs des services à trouver un emploi;

Or. en

Amendement 14
Karima Delli

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que l'économie sociale et solidaire fait primer l'humain sur le profit et la satisfaction de besoins collectifs sur les objectifs quantitatifs, et qu'elle doit par conséquent être reconnue non comme un secteur de l'économie productive mais comme un vecteur de

*changement vers un modèle plus durable
et respectueux des équilibres humains,
sociaux et environnementaux;*

Or. fr

Amendement 15
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*B bis. considérant qu'au cours de la
conférence intitulée "Libérer le potentiel
de l'économie sociale pour une croissance
dans l'Union européenne", tenue à Rome
les 17 et 18 novembre 2014, il a été
reconnu que l'économie sociale joue un
rôle capital dans les pays européens et
contribue à la réalisation de différents
objectifs clés de l'Union, comme la
création d'emplois et le maintien de
l'emploi, la cohésion sociale, l'innovation
sociale, le développement rural et
régional, ou la protection de
l'environnement;*

Or. es

Amendement 16
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*B bis. considérant que l'augmentation du
taux d'emploi des personnes âgées de 20 à
64 ans, de 69 % à au moins 75 %, et la
réduction du nombre d'Européens vivant
sous le seuil de pauvreté national, qui*

permettrait de sortir de la pauvreté plus de 20 millions de personnes, sont autant d'objectifs de la stratégie Europe 2020 qui n'ont pas encore été atteints;

Or. it

Amendement 17
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que la déclaration de Strasbourg de janvier 2014 affirme que les entreprises de l'économie sociale doivent jouer un rôle plus important dans l'avenir de l'Europe;

Or. es

Amendement 18
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quater. considérant que l'Union européenne est la région où la population est la plus vieillissante et où la croissance démographique est la plus faible du monde; considérant que, selon les estimations, l'âge moyen dans l'Union sera supérieur à 50 ans en 2050; considérant que le vieillissement de la population, combiné aux changements démographiques, représente un défi pour les systèmes de protection sociale;

Or. es

Amendement 19
Karima Delli

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les entreprises de l'économie sociale sont plus flexibles et plus innovantes, qu'elles **offrent** de meilleures conditions de travail et **qu'elles s'adaptent** mieux à la situation économique et sociale;

Amendement

C. considérant que les entreprises de l'économie sociale sont plus flexibles et plus innovantes, qu'elles **peuvent offrir** de meilleures conditions de travail et **s'adapter** mieux à la situation économique et sociale;

Or. fr

Amendement 20
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les entreprises de l'économie sociale sont plus flexibles et plus innovantes, qu'elles offrent de meilleures conditions de travail et qu'elles s'adaptent mieux à la situation économique et sociale;

Amendement

C. considérant que les entreprises de l'économie sociale sont plus flexibles et plus innovantes, **vu qu'elles s'intéressent de améliorer la société et les circonstances économiques actuelles**, qu'elles offrent de meilleures conditions de travail et qu'elles s'adaptent mieux à la situation économique et sociale **et surtout qu'elles se préoccupe au bien-être de la société**;

Or. fr

Amendement 21
Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les entreprises de l'économie sociale **sont plus flexibles et plus innovantes, qu'elles offrent de meilleures** conditions de travail et qu'elles **s'adaptent mieux** à la situation économique et sociale;

Amendement

C. considérant que les entreprises de l'économie sociale offrent **des** conditions de travail **flexibles et innovantes** et qu'elles **sont capables de s'adapter** à la situation économique et sociale;

Or. en

Amendement 22
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

C bis. considérant que les prestataires de services d'assistance sociale et de santé, dont bon nombre sont des entreprises sociales, constituent l'un des principaux secteurs créateurs d'emplois dans l'Union, avec 1,3 million d'emplois créés entre 2009 et 2013;

Amendement

Or. en

Amendement 23
Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Elena Gentile, Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que les entreprises de l'économie sociale se distinguent par l'engagement fort de leurs salariés ou de

Amendement

D. considérant que les entreprises de l'économie sociale se distinguent par **leur gouvernance démocratique**, l'engagement

leurs associés dans la gestion de l'entreprise ainsi que par une grande transparence de leurs opérations, et qu'elles répondent aux demandes des citoyens qui attendent de plus en plus des entreprises qu'elles aient un comportement éthique, social et respectueux de l'environnement;

fort de leurs salariés ou de leurs associés dans la gestion de l'entreprise ainsi que par une grande transparence de leurs opérations, et qu'elles répondent aux demandes des citoyens qui attendent de plus en plus des entreprises qu'elles aient un comportement éthique, social et respectueux de l'environnement;

Or. fr

Amendement 24

Aldo Patriciello

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que la dénomination "entreprises de l'économie sociale" regroupe une grande diversité de sociétés et que la plupart d'entre elles ne sont pas reconnues par un cadre juridique à l'échelle de l'Union mais qu'elles ne sont reconnues qu'au niveau national dans certains États membres, sous différentes formes juridiques;

Amendement

E. considérant que la dénomination "entreprises de l'économie sociale" regroupe une grande diversité de sociétés et que la plupart d'entre elles ne sont pas reconnues par un cadre juridique *harmonisé* à l'échelle de l'Union mais qu'elles ne sont reconnues qu'au niveau national dans certains États membres, sous différentes formes juridiques;

Or. it

Amendement 25

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que la dénomination "entreprises de l'économie sociale" regroupe une grande diversité de sociétés et que la plupart d'entre elles ne sont pas reconnues par un cadre juridique à l'échelle

Amendement

E. considérant que la dénomination "entreprises de l'économie sociale" regroupe une grande diversité de sociétés et que la plupart d'entre elles ne sont pas reconnues par un cadre juridique à l'échelle

de l'Union mais *qu'elles ne sont reconnues qu'au* niveau national dans certains États membres, sous différentes formes juridiques;

de l'Union, mais *seulement au* niveau national dans certains États membres, sous différentes formes juridiques;

Or. en

Amendement 26
Karima Delli

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les sociétés coopératives procurent des emplois de qualité non délocalisables, ouverts à tous et résistants à la crise; considérant que, grâce au modèle coopératif, leur chiffre d'affaires et leur croissance ont augmenté pendant la crise, et qu'elles ont moins souffert que d'autres entreprises des faillites et des licenciements;

Or. fr

Amendement 27
Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Emilian Pavel, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant que *l'innovation sociale a trait aux nouvelles idées de produits, services ou modèles d'organisation sociale visant à répondre aux nouvelles demandes et aux défis sociaux et environnementaux comme le vieillissement de la population, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, la gestion de la*

F. considérant que *les "innovations sociales" sont des innovations dont les fins comme les moyens revêtent un caractère social, et en particulier celles relatives à la conception et à la mise en œuvre de nouvelles idées (concernant des produits, services et modèles), qui répondent à des besoins sociaux tout en*

diversité, le chômage des jeunes ou le changement climatique;

créant de nouvelles relations ou collaborations sociales, bénéficiant ainsi à la société et renforçant la capacité de celle-ci à agir;

Or. en

Amendement 28
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'innovation sociale a trait aux nouvelles idées de produits, services ou modèles d'organisation sociale visant à répondre aux nouvelles demandes et aux défis sociaux et environnementaux comme le vieillissement de la population, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, la gestion de la diversité, le chômage des jeunes ou le changement climatique;

Amendement

F. considérant que l'innovation sociale a trait aux nouvelles idées de produits, services ou modèles d'organisation sociale visant à répondre aux nouvelles demandes et aux défis sociaux, **territoriaux** et environnementaux comme le vieillissement de la population, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, la gestion de la diversité, le chômage des jeunes, **l'intégration des personnes handicapés, la désertification des régions rurales**, ou le changement climatique, **entre autres**;

Or. fr

Amendement 29
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'innovation sociale a trait aux nouvelles idées de produits, services ou modèles d'organisation sociale visant à répondre aux nouvelles demandes et aux défis sociaux et environnementaux

Amendement

F. considérant que l'innovation sociale a trait aux nouvelles idées de produits, services ou modèles d'organisation sociale visant à répondre aux nouvelles demandes et aux défis sociaux et environnementaux

comme le vieillissement de la population, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, la gestion de la diversité, le chômage des jeunes ou le changement climatique;

comme le vieillissement de la population, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, la gestion de la diversité, le chômage des jeunes ou le changement climatique, *ainsi que la nécessité de créer un modèle social différent du précédent*;

Or. it

Amendement 30

Neoklis Sylikiotis, Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Lynn Boylan, Patrick Le Hyaric, Tania González Peñas

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'innovation sociale a trait aux nouvelles idées de produits, services ou modèles d'organisation sociale visant à répondre aux nouvelles demandes et aux défis sociaux et environnementaux comme le vieillissement de la population, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, la gestion de la diversité, le chômage des jeunes ou le changement climatique;

Amendement

F. considérant que l'innovation sociale a trait aux nouvelles idées de produits, services ou modèles d'organisation sociale visant à répondre aux nouvelles demandes et aux défis sociaux et environnementaux comme le vieillissement de la population, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, la gestion de la diversité, le chômage des jeunes ou le changement climatique, *mais qu'en aucun cas elle ne saurait remplacer l'État providence*;

Or. en

Amendement 31

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Emilian Pavel, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les investissements

sociaux sont des investissements dans les personnes qui visent à renforcer les compétences et capacités de ces dernières et à les soutenir pour qu'elles participent pleinement à l'emploi et à la vie sociale; que les investissements sociaux se rapportent généralement aux politiques dans les domaines de l'éducation, de l'aide à l'enfance, des soins de santé, de la formation, de l'aide à la recherche d'emploi et de la réinsertion;

Or. en

Amendement 32

Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Elena Gentile, Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le manque de reconnaissance auquel font souvent face les entreprises de l'économie sociale complique encore plus leur accès au financement, aussi bien public que privé; considérant que les entreprises de l'économie sociale **sont principalement des PME et des micro-entreprises;**

Amendement

G. considérant que le manque de reconnaissance auquel font souvent face les entreprises de l'économie sociale complique encore plus leur accès au financement, aussi bien public que privé; considérant que les **Fonds Structurels et programmes de l'Union devraient contribuer positivement au financement des entreprises de l'économie sociale qui couvrent un large éventail de types de sociétés (coopératives, mutuelles, fondations, associations ou nouvelles formes d'entreprises sociales) et de tailles de sociétés bien qu'elles soient principalement des PME;**

Or. fr

Amendement 33

Brando Benifei, Richard Howitt, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le manque de reconnaissance auquel *font* souvent *face* les entreprises de l'économie sociale complique encore plus leur accès au financement, aussi bien public que privé; considérant que les entreprises de l'économie sociale sont principalement des PME et des micro-entreprises;

Amendement

G. considérant que le manque de reconnaissance auquel *sont* souvent *confrontées* les entreprises de l'économie sociale complique encore plus leur accès au financement, aussi bien public que privé; considérant que les entreprises de l'économie sociale sont principalement des PME et des micro-entreprises;

Or. en

Amendement 34
Karima Delli

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le manque de reconnaissance auquel font souvent face les entreprises de l'économie sociale complique encore plus leur accès au financement, aussi bien public que privé; considérant que les entreprises de l'économie sociale sont principalement des PME et des micro-entreprises;

Amendement

G. considérant que le manque de reconnaissance *en tant qu'acteurs économiques* auquel font souvent face les entreprises de l'économie sociale complique encore plus leur accès au financement, aussi bien public que privé; considérant que les entreprises de l'économie sociale sont principalement des PME et des micro-entreprises;

Or. fr

Amendement 35
Neoklis Sylikiotis, Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Patrick Le Hyaric, Tania González Peñas

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que l'éducation et la formation doivent être des priorités pour développer l'esprit d'entreprise chez nos jeunes citoyens;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 36

Emilian Pavel, Brando Benifei

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que l'éducation et la formation doivent être des priorités pour développer l'esprit d'entreprise chez **nos** jeunes citoyens;

Amendement

H. considérant que l'éducation et la formation doivent être des priorités pour développer l'esprit **de la culture d'entreprise et de la prise de risque entrepreneuriale** chez **les** jeunes citoyens;

Or. en

Amendement 37

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que l'éducation et la formation doivent être des priorités pour développer **l'esprit d'entreprise** chez **nos** jeunes citoyens;

Amendement

H. considérant que l'éducation et la formation doivent être des priorités pour développer **la culture entrepreneuriale** chez **les** jeunes citoyens;

Or. en

Amendement 38

Iratxe García Pérez

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Barbara Matera

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que la disparité entre hommes et femmes dans l'entrepreneuriat social est moins marquée que dans les formes traditionnelles d'entrepreneuriat; que les femmes entrepreneures sociales contribuent considérablement à la réduction de l'exclusion sociale et à la création de nouvelles possibilités de développement;

Or. en

Amendement 39

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant la nécessité de proposer des formations et une reconversion professionnelle aux chômeurs de longue durée dans le secteur social, afin de leur offrir de nouvelles perspectives dans un cadre innovant comme celui de l'économie sociale;

Or. it

Amendement 40

Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes **ayant le moins accès** marché du travail;

Amendement

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi, **particulièrement** aux personnes **les plus exclues du** marché du travail;

Or. en

Amendement 41
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes **ayant le moins accès** marché du travail;

Amendement

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes **les plus gravement exclues du** marché du travail;

Or. de

Amendement 42
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes ayant le moins accès marché du travail;

Amendement

I. considérant que **les entreprises de** l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes ayant le moins accès **au** marché du travail;

Or. es

Amendement 43

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion **en particulier** offrent des perspectives d'emploi aux personnes **ayant le moins accès** marché du travail;

Amendement

I. considérant que l'économie sociale et **en particulier l'aide à l'emploi et** les entreprises d'insertion offrent des perspectives d'emploi aux personnes **le plus souvent exclues du** marché du travail;

Or. en

Amendement 44

Iratxe García Pérez

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Barbara Matera

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes ayant le moins accès marché du travail;

Amendement

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes ayant le moins accès **au** marché du travail, **notamment aux femmes, aux jeunes et aux travailleurs défavorisés;**

Or. en

Amendement 45

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes ayant le moins accès marché du travail;

Amendement

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes ayant le moins accès **au** marché du travail, **comme les personnes handicapées, les chômeurs de longue durée et les groupes plus vulnérables;**

Or. it

Amendement 46
Jeroen Lenaers

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes ayant le moins accès marché du travail;

Amendement

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes ayant le moins accès **au** marché du travail; **considérant que les États membres peuvent étudier la faisabilité d'un régime de dispenses pour les entreprises sociales qui engagent des chômeurs ou des allocataires sociaux;**

Or. nl

Amendement 47
Jeroen Lenaers

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes

Amendement

I. considérant que l'économie sociale et les entreprises d'insertion en particulier offrent des perspectives d'emploi aux personnes

ayant le moins accès marché du travail;

ayant le moins accès **au** marché du travail,
*et en particulier aux personnes âgées,
compte tenu du chômage de longue durée
attendu pour ce groupe;*

Or. nl

Amendement 48
Karima Delli

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*I bis. considérant que l'économie sociale
et solidaire est basée sur l'auto-
organisation, et que les autorités
publiques ont pour mission de soutenir
son développement en favorisant un
environnement politique et légal adéquat;
considérant qu'il importe par conséquent
pour les autorités publiques de ne pas
enfermer les entreprises sociales et
solidaires dans un cadre technocratique
afin de ne pas entraver leur
développement;*

Or. fr

Amendement 49
Ádám Kósa

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*I bis. considérant que l'effet
complémentaire de l'économie sociale est
aussi important que celui d'autres moyens
d'incitation à l'emploi, et qu'il convient
d'accorder plus d'attention aux moyens
permettant aux personnes ne disposant
pas des connaissances et aptitudes les plus*

élémentaires de réintégrer à court terme le marché du travail afin que, plus tard, elles puissent tirer parti des avantages offerts par les moyens innovants de l'économie sociale;

Or. hu

Amendement 50

Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que toute amélioration de la situation économique et financière des États membres devrait s'accompagner d'un intense soutien à la croissance inclusive et durable et la création d'emploi de qualité;

Or. fr

Amendement 51

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que le dialogue social est essentiel au fonctionnement de l'économie sociale de marché de l'Union et joue un rôle capital dans la promotion de la compétitivité et de l'équité; que le dialogue social et la consultation des partenaires sociaux dans le cadre de l'élaboration des politiques de l'Union constitue une innovation sociale majeure;

Amendement 52
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que les marchés publics prennent souvent la forme d'appel d'offres de services ou de fournitures uniques et de grande ampleur, susceptibles d'exclure de plus petits acteurs;

Amendement 53
Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. affirme que les entreprises de l'économie sociale sont celles dont le principal objectif consiste à réaliser leur objet social, qu'il s'agisse de créer des emplois pour des catégories de personnes vulnérables, de fournir des services à leurs salariés ou, d'une façon générale, d'avoir des retombées sociales et environnementales positives, en réinvestissant les profits pour atteindre ces buts, plutôt que de maximiser les profits au bénéfice de leurs salariés ou de leurs associés; signale qu'en dépit des différences juridiques et des diverses activités des entreprises de l'économie sociale dans toute l'Union, ces dernières partagent des caractéristiques communes

1. souligne que, par entreprise de l'économie sociale, on entend une entreprise qui, quelle que soit sa forme juridique:

et identifiable;

a) a pour objectif principal, en vertu de ses statuts ou de tout autre document constitutif de l'entreprise, de produire des effets sociaux positifs et mesurables, plutôt que de générer du profit pour ses propriétaires, ses membres ou ses actionnaires, et qui:

i) fournit des services ou des biens qui génèrent un bénéfice social, et/ou

ii) utilise une méthode de production de biens ou de services qui est la matérialisation de son objectif social;

b) utilise ses bénéfices en premier lieu pour atteindre son objectif principal et a des procédures et de règles prédéfinies couvrant toute distribution de bénéfices aux actionnaires et aux propriétaires, qui garantissent qu'une telle distribution ne dessert pas son objectif principal; et

(c) est gérée dans un esprit d'entreprise, de manière responsable et transparente, notamment en associant ses employés, ses clients et les parties prenantes concernées par ses activités économiques^{1 bis};

^{1 bis} *[Justification: cette définition correspond à l'article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1296/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale ("EaSI")]*

Or. en

Amendement 54
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. affirme que les entreprises de l'économie sociale sont celles dont le principal objectif consiste à réaliser leur objet social, qu'il s'agisse de créer des emplois pour des catégories de personnes vulnérables, de fournir des services à leurs salariés ou, d'une façon générale, d'avoir des retombées sociales et environnementales positives, en réinvestissant les profits pour atteindre ces buts, plutôt que de maximiser les profits au bénéfice de leurs salariés ou de leurs associés; signale qu'en dépit des différences juridiques et des diverses activités des entreprises de l'économie sociale dans toute l'Union, ces dernières partagent des caractéristiques communes et identifiables;

Amendement

1. affirme que les entreprises de l'économie sociale sont celles dont le principal objectif consiste à réaliser leur objet social, qu'il s'agisse de créer des emplois pour des catégories de personnes vulnérables, de fournir des services à leurs salariés ou, d'une façon générale, d'avoir des retombées sociales et environnementales positives, en réinvestissant **en premier lieu** les profits pour atteindre ces buts, plutôt que de maximiser les profits au bénéfice de leurs salariés ou de leurs associés, **et qu'elles ne doivent pas nécessairement être des organisations à but non lucratif**; signale qu'en dépit des différences juridiques et des diverses activités des entreprises de l'économie sociale dans toute l'Union, ces dernières partagent des caractéristiques communes et identifiables;

Or. de

Amendement 55

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. affirme que les entreprises de l'économie sociale sont celles dont le principal objectif consiste à réaliser leur objet social, qu'il s'agisse de créer des emplois pour des catégories de personnes vulnérables, de fournir des services à leurs salariés ou, d'une façon générale, d'avoir des retombées sociales et environnementales positives, en réinvestissant les profits pour atteindre ces buts, plutôt que de maximiser les profits au bénéfice de leurs salariés ou de leurs associés; signale qu'en dépit des différences juridiques et des diverses

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

activités des entreprises de l'économie sociale dans toute l'Union, ces dernières partagent des caractéristiques communes et identifiables;

Or. es

Amendement 56

Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. affirme que les entreprises de l'économie sociale sont celles dont le principal objectif consiste à réaliser leur **objet** social, qu'il s'agisse de créer des emplois pour des catégories de personnes vulnérables, de fournir des services à leurs salariés ou, d'une façon générale, d'avoir des retombées sociales et environnementales positives, en réinvestissant les profits pour atteindre ces buts, plutôt que de maximiser les profits au bénéfice de leurs salariés ou de leurs associés; signale qu'en dépit des différences juridiques et des diverses activités des entreprises de l'économie sociale dans toute l'Union, ces dernières partagent des caractéristiques communes et identifiables;

Amendement

1. affirme que les entreprises de l'économie sociale sont celles dont le principal objectif consiste à réaliser leur **but** social, qu'il s'agisse de créer des emplois pour des catégories de personnes vulnérables, de fournir des services à leurs salariés ou, d'une façon générale, d'avoir des retombées sociales et environnementales positives, en réinvestissant les profits pour atteindre ces buts, plutôt que de maximiser les profits au bénéfice de leurs salariés ou de leurs associés; signale qu'en dépit des différences juridiques et des diverses activités des entreprises de l'économie sociale dans toute l'Union, ces dernières partagent des caractéristiques communes et identifiables;

Or. fr

Amendement 57

Marian Harkin

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

estime que la Commission devrait reconnaître la diversité des entreprises sociales et garantir que les mesures prises à l'échelle de l'Union visent à soutenir toutes les formes d'entreprises sociales;

Or. en

Amendement 58
Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. définit les entreprises de l'économie sociale comme des acteurs économiques dont le principal objectif consiste à jouer un rôle social;

Or. de

Amendement 59
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. demande que l'Union réalise dès à présent de manière cohérente toutes les mesures ancrées dans l'Initiative pour l'entrepreneuriat social adoptée en 2012; estime qu'elle doit établir sans délai une deuxième étape de cette initiative afin d'élargir et d'approfondir son champ d'application en partenariat avec les États membres ainsi que les collectivités régionales et locales, les organisations de

la société civile et les acteurs clés de l'économie sociale;

Or. de

Amendement 60
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. rappelle que les entreprises de l'économie sociale sont définies sur la base de l'application des principes suivants:

- primauté de la personne et de l'objet social sur le capital;*
- gouvernance démocratique par ses membres;*
- combinaison des intérêts des membres et des utilisateurs et de l'intérêt général;*
- défense et mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité;*
- réinvestissement des bénéfices pour assurer le développement à long terme de l'entreprise;*
- adhésion libre et ouverte;*
- gestion autonome et indépendante des pouvoirs publics;*

Or. es

Amendement 61
Joëlle Mélin, Dominique Martin

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. constate que les emplois sociaux et solidaires sont généralement au plancher des rémunérations, participant au dumping social;

Or. fr

Amendement 62

Neoklis Sylikiotis, Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Lynn Boylan, Patrick Le Hyaric, Tania González Peñas

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. fait observer que l'économie sociale ne peut pas remplacer l'État providence et les services publics;

Or. en

Amendement 63

Marian Harkin

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. relève que le modèle d'entrepreneuriat social suscite souvent l'intérêt des jeunes et leur donne la possibilité d'apporter des réponses novatrices aux défis économiques, sociaux et environnementaux actuels; appelle, dans ce contexte, à la mise en œuvre immédiate du programme EaSI;

Or. en

Amendement 64
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. invite la Commission à concrétiser l'annonce de cadres juridiques uniformes dans l'Union pour les entreprises de l'économie sociale grâce à des statuts européens pour les coopératives, les fondations et les mutualités, mais aussi à les étendre aux associations.

Or. de

Amendement 65
Neoklis Sylikiotis, Paloma López Bermejo, Lynn Boylan, Patrick Le Hyaric, Tania González Peñas

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. souligne que les entreprises de l'économie sociale sont solidement ancrées au niveau local et régional, ce qui leur permet de mieux savoir quels sont les besoins spécifiques, d'offrir des produits et des services qui y répondent *et de renforcer la cohésion sociale et territoriale*;

2. souligne que les entreprises de l'économie sociale sont solidement ancrées au niveau local et régional, ce qui leur permet de mieux savoir quels sont les besoins spécifiques, d'offrir des produits et des services qui y répondent;

Or. en

Amendement 66
Aldo Patriciello

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que les entreprises de l'économie sociale sont solidement ancrées au niveau local et régional, ce qui leur **permet** de mieux savoir quels sont les besoins spécifiques, d'offrir des produits et des services qui y répondent et de renforcer la cohésion sociale et territoriale;

Amendement

2. souligne que les entreprises de l'économie sociale sont solidement ancrées au niveau local et régional, ce qui leur **offre l'avantage** de mieux savoir quels sont les besoins spécifiques, d'offrir des produits et des services qui y répondent et de renforcer la cohésion sociale et territoriale;

Or. it

Amendement 67

Brando Benifei, Richard Howitt, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que les entreprises de l'économie sociale sont solidement ancrées au niveau local et régional, ce qui leur permet de mieux savoir quels sont les besoins spécifiques, d'offrir des produits et des services qui y répondent et de renforcer la cohésion sociale et territoriale;

Amendement

2. souligne que les entreprises de l'économie sociale sont solidement ancrées au niveau local et régional, ce qui leur permet de mieux savoir quels sont les besoins spécifiques, d'offrir des produits et des services **communautaires** qui y répondent et de renforcer la cohésion sociale et territoriale;

Or. en

Amendement 68
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que les entreprises de l'économie sociale sont solidement ancrées au niveau local et régional, ce qui leur permet de mieux savoir quels sont les besoins spécifiques, d'offrir des produits et des services qui y répondent et de renforcer la cohésion sociale et territoriale;

Amendement

2. souligne que les entreprises de l'économie sociale sont solidement ancrées au niveau local et régional, ce qui leur permet de mieux savoir quels sont les besoins spécifiques, d'offrir des produits et des services qui y répondent et de renforcer la cohésion sociale et territoriale; ***estime que la coopération entre les entreprises de l'économie sociale de tous les pays et de tous les secteurs doit être encouragée afin de favoriser l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, dans le but notamment de soutenir la croissance des entreprises de l'économie sociale et de créer l'offre de services sociaux correspondants dans les pays où celle-ci est insuffisante;***

Or. de

Amendement 69

Joëlle Mélin, Dominique Martin

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. constate qu'il s'agit d'une fourchette relativement étroite d'emplois;

Or. fr

Amendement 70

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. appelle la Commission et les États membres à proposer des plans et des actions visant à améliorer la structuration territoriale, en particulier dans les zones souffrant de handicaps naturels ou démographiques permanents, ce qui non seulement contribuerait à la création et au développement d'entreprises de l'économie sociale et à l'encouragement de l'innovation et de l'entrepreneuriat social, mais permettrait également de renforcer la cohésion sociale et territoriale dans l'Union et de relever avec succès les défis démographiques auxquels elle est confrontée;

Or. es

Amendement 71

Aldo Patriciello

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. se félicite de l'augmentation du nombre d'entreprises traditionnelles qui introduisent des stratégies de responsabilité sociale des entreprises dans leurs programmes commerciaux; rappelle que la mise en œuvre de telles stratégies ne suffit pas pour qu'une entreprise soit considérée comme un acteur de l'économie sociale;

Amendement

3. se félicite **ardemment** de l'augmentation du nombre d'entreprises traditionnelles qui introduisent des stratégies de responsabilité sociale des entreprises dans leurs programmes commerciaux; rappelle que la mise en œuvre de telles stratégies ne suffit pas pour qu'une entreprise soit considérée comme un acteur de l'économie sociale;

Or. it

Amendement 72

Maria Arena, Georgi Pirinski, Jens Nilsson, Elena Gentile, Sofia Ribeiro, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. se félicite de l'augmentation du nombre d'entreprises traditionnelles qui introduisent des stratégies de responsabilité **sociale** des entreprises dans leurs programmes commerciaux; rappelle que la mise en œuvre de telles stratégies ne suffit pas pour qu'une entreprise soit considérée comme un acteur de l'économie sociale;

Amendement

3. se félicite de l'augmentation du nombre d'entreprises traditionnelles qui introduisent des stratégies de responsabilité **sociétale** des entreprises dans leurs programmes commerciaux; rappelle que la mise en œuvre de telles stratégies ne suffit pas pour qu'une entreprise soit considérée comme un acteur de l'économie sociale;

Or. fr

Amendement 73
Iratxe García Pérez
au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres
Barbara Matera

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. estime qu'il est important de déterminer les raisons pour lesquelles les disparités entre hommes et femmes sont moins importantes dans l'entrepreneuriat social, afin que ces facteurs puissent être pris en compte par les décideurs politiques dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat social et traditionnel;

Or. en

Amendement 74
Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que l'innovation sociale participe de façon significative à jeter les bases d'une croissance qui sert une société plus durable, inclusive et créatrice de cohésion sociale;

Amendement

4. estime que l'innovation sociale participe de façon significative à jeter les bases d'une croissance qui sert une société plus durable, inclusive et créatrice de cohésion sociale, ***notamment en visant à améliorer la qualité des services plutôt qu'à réduire simplement les coûts***;

Or. en

Amendement 75

Neoklis Sylikiotis, Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Lynn Boylan, Patrick Le Hyaric, Tania González Peñas

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. ***estime*** que l'innovation sociale ***participe de façon significative*** à jeter les bases d'une croissance qui sert une société plus durable, inclusive et créatrice de cohésion sociale;

Amendement

4. ***signale*** que l'innovation sociale ***peut, parallèlement aux investissements publics et à la protection de l'État providence, contribuer*** à jeter les bases d'une croissance qui sert une société plus durable, inclusive et créatrice de cohésion sociale;

Or. en

Amendement 76

Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que l'innovation sociale participe de façon significative à jeter les bases d'une croissance qui sert une société plus durable, inclusive et créatrice de cohésion

Amendement

4. estime que l'innovation sociale participe de façon significative à jeter les bases d'une croissance qui sert une société plus durable, inclusive et créatrice de cohésion

sociale;

économique, sociale et territoriale;

Or. fr

Amendement 77

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que l'innovation sociale participe de façon significative à jeter les bases d'une croissance qui sert une société plus durable, inclusive et créatrice de cohésion sociale;

Amendement

4. estime que l'innovation sociale participe de façon significative à jeter les bases d'une croissance qui sert une société plus durable, inclusive et créatrice de cohésion sociale, ***mais seulement si l'innovation sociale vise à améliorer la qualité des services de manière plus efficace, plutôt qu'à réduire simplement les coûts au détriment de la qualité des services;***

Or. en

Amendement 78

Karima Delli

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que l'innovation sociale participe de façon significative à jeter les bases d'une croissance qui sert une société plus durable, inclusive et créatrice de cohésion sociale;

Amendement

4. estime que l'innovation sociale participe de façon significative à jeter les bases d'une croissance qui sert une société plus durable, inclusive et créatrice de cohésion sociale, ***à condition qu'elle vise à améliorer la qualité de service et non à en réduire les coûts au détriment de leur qualité;***

Or. fr

Amendement 79
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que l'innovation sociale participe de façon significative à jeter les bases d'une croissance qui sert une société plus durable, inclusive et créatrice de cohésion sociale;

Amendement

4. estime que l'innovation sociale participe de façon significative à jeter les bases d'une croissance qui sert une société plus durable, inclusive et créatrice de cohésion sociale; ***signale que l'innovation sociale sert parfois simplement de prétexte à la réduction des financements et qu'elle doit viser à améliorer la qualité des services de manière efficace;***

Or. en

Amendement 80
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. se félicite du fait que quatre États membres de l'Union (l'Espagne, la France, le Portugal et la Belgique) disposent de réglementations nationales en matière d'économie sociale, que la Pologne a lancé une stratégie pour le développement de l'économie sociale et que la Roumanie débat actuellement de l'approbation de dispositions législatives visant à réglementer l'économie sociale;

Or. es

Amendement 81
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. estime que la Commission devrait reconnaître et soutenir politiquement et financièrement le rôle des prestataires de services sociaux à but non lucratif;

Or. en

Amendement 82

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Emilian Pavel, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. signale que pour renforcer les compétences entrepreneuriales, **accroître la professionnalisation**, garantir les conditions permettant le développement et la croissance des entreprises de l'économie sociale et favoriser la création de pôles d'innovation sociale, **il est essentiel d'encourager les échanges avec d'autres entrepreneurs sociaux novateurs, avec le milieu universitaire et avec les investisseurs sociaux;**

5. insiste sur la nécessité d'encourager les échanges entre les entreprises sociales innovantes, le milieu universitaire et les parties prenantes dans l'investissement social afin de renforcer les compétences entrepreneuriales, **de** garantir les conditions permettant le développement et la croissance des entreprises de l'économie sociale **et des services sociaux**, et **de** favoriser la création de pôles d'innovation sociale;

Or. en

Amendement 83

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. signale que pour renforcer les compétences entrepreneuriales, accroître la

5. signale que pour renforcer les compétences entrepreneuriales, accroître la

professionnalisation, garantir les conditions permettant le développement et la croissance des entreprises de l'économie sociale et favoriser la création de pôles d'innovation sociale, il est essentiel d'encourager les échanges avec d'autres entrepreneurs sociaux novateurs, avec le milieu universitaire et avec les investisseurs sociaux;

professionnalisation, garantir les conditions permettant le développement et la croissance des entreprises de l'économie sociale et favoriser la création de pôles d'innovation sociale, il est essentiel d'encourager les échanges avec d'autres entrepreneurs sociaux novateurs, avec *les écoles, avec* le milieu universitaire et avec les investisseurs sociaux, *en tenant compte également du point de vue des partenaires sociaux, qui sont les premiers interlocuteurs en la matière;*

Or. it

Amendement 84
Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. signale que pour renforcer les compétences entrepreneuriales, accroître la professionnalisation, garantir les conditions permettant le développement et la croissance des entreprises de l'économie sociale et favoriser la création de pôles d'innovation sociale, il est essentiel d'encourager les échanges avec d'autres entrepreneurs sociaux novateurs, avec le milieu universitaire *et avec les investisseurs sociaux;*

Amendement

5. signale que pour renforcer les compétences entrepreneuriales, accroître la professionnalisation, garantir les conditions permettant le développement et la croissance des entreprises de l'économie sociale et favoriser la création de pôles d'innovation sociale, il est essentiel d'encourager les échanges avec d'autres entrepreneurs sociaux novateurs, avec le milieu universitaire, *les investisseurs sociaux et les bénéficiaires de ces entreprises sociales;*

Or. fr

Amendement 85
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. signale que pour renforcer les compétences entrepreneuriales, accroître la professionnalisation, garantir les conditions permettant le développement et la croissance des entreprises de l'économie sociale et favoriser la création de pôles d'innovation sociale, il est essentiel d'encourager les échanges avec d'autres entrepreneurs sociaux novateurs, avec le milieu universitaire et avec les investisseurs sociaux;

Amendement

5. signale que pour renforcer les compétences entrepreneuriales, accroître la professionnalisation, garantir les conditions permettant le développement et la croissance des entreprises de l'économie sociale et favoriser la création de pôles d'innovation sociale, il est essentiel d'encourager les échanges avec d'autres entrepreneurs sociaux novateurs, avec le milieu universitaire et avec les investisseurs sociaux ***en tenant en compte les besoins de la société;***

Or. fr

Amendement 86

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement 87

Karima Delli

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Amendement

souligne la nécessité que tous les États membres collaborent en vue d'instaurer les conditions nécessaires à l'établissement d'un système d'innovation sociale dans tous les États membres, l'économie sociale n'étant pas en mesure de lutter à elle seule contre les symptômes et les causes des problèmes sociaux les plus urgents;

Or. de

Proposition de résolution

6. constate que l'Union est loin d'avoir atteint les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020, notamment ceux qui **portent sur l'emploi**, l'innovation et la réduction de la pauvreté, et que l'économie sociale contribue à la mise en place d'un modèle économique durable, intelligent et inclusif, dans le sens des objectifs de la stratégie Europe 2020;

Amendement

6. constate que l'Union est loin d'avoir atteint les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020, notamment ceux qui **visent à un emploi de qualité**, à l'innovation et la réduction de la pauvreté, et que l'économie sociale contribue à la mise en place d'un modèle économique durable, intelligent et inclusif, dans le sens des objectifs de la stratégie Europe 2020; **invite les Etats membres à encourager le modèle d'entrepreneuriat coopératif, qui repose sur un mode de décision démocratique et permet à ses membres de devenir des employeurs, salariés et consommateurs responsables; rappelle que les coopératives et les autres entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire participent du modèle social européen et du marché unique, et méritent de ce fait d'être pleinement reconnues et soutenues, ainsi que le prévoient les constitutions de certains États membres et divers textes fondamentaux de l'Union européenne;**

Or. fr

Amendement 88

Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. constate que l'Union est loin d'avoir atteint les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020, notamment ceux qui portent sur l'emploi, l'innovation et la réduction de la pauvreté, et que l'économie sociale **contribue** à la mise en place d'un modèle économique durable, intelligent et inclusif, dans le sens des objectifs de la stratégie Europe 2020;

Amendement

6. constate que l'Union est loin d'avoir atteint les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020, notamment ceux qui portent sur l'emploi, l'innovation et la réduction de la pauvreté, et que l'économie sociale **doit contribuer** à la mise en place d'un modèle économique **plus** durable, **plus** intelligent et **plus** inclusif, dans le sens des objectifs de la stratégie Europe 2020;

Amendement 89
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. constate que l'Union est loin d'avoir atteint les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020, notamment ceux qui portent sur l'emploi, l'innovation et la réduction de la pauvreté, et que l'économie sociale contribue à la mise en place d'un modèle économique durable, intelligent et inclusif, dans le sens des objectifs de la stratégie Europe 2020;

Amendement

6. constate que l'Union est loin d'avoir atteint les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020, notamment ceux qui portent sur l'emploi, l'innovation et la réduction de la pauvreté **et de l'exclusion sociale**, et que l'économie sociale contribue à la mise en place d'un modèle économique durable, intelligent et inclusif, dans le sens des objectifs de la stratégie Europe 2020;

Or. it

Amendement 90
Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. constate que l'Union est loin d'avoir atteint les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020, notamment ceux qui portent sur l'emploi, l'innovation et la réduction de la pauvreté, et que l'économie sociale contribue à la mise en place d'un modèle économique durable, intelligent et inclusif, dans le sens des objectifs de la stratégie Europe 2020;

Amendement

6. constate que l'Union est loin d'avoir atteint les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020, notamment ceux qui portent sur l'emploi **de qualité**, l'innovation et la réduction de la pauvreté, et que l'économie sociale contribue à la mise en place d'un modèle économique durable, intelligent et inclusif, dans le sens des objectifs de la stratégie Europe 2020;

Or. en

Amendement 91
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 6 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

souligne que l'évolution démographique est associée à de nouveaux modèles de consommation, et que le vieillissement de la population dans les pays développés entraîne de nouveaux besoins en termes de prestations sociales, mais offre également de nouvelles possibilités de création d'entreprises socialement responsables;

Or. en

Amendement 92
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. étant donné que l'Union n'a pas atteint les objectifs de la stratégie Europe 2020, invite à ce que la révision de cette dernière accorde une grande importance à l'économie sociale en tant qu'instrument permettant d'atteindre ces objectifs, notamment la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale;

Or. it

Amendement 93
Joëlle Mélin, Dominique Martin

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. constate une preuve de plus de l'échec d'une politique de l'emploi de l'Union européenne depuis 30 ans;

Or. fr

Amendement 94

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

**Proposition de résolution
Paragraphe 7**

Proposition de résolution

Amendement

7. met en avant le fait que l'économie sociale, étant précisément sociale et facteur d'intégration, offre des emplois aux catégories de personnes les plus **vulnérables, ce qui contribue à la croissance économique**, à la solidarité **et** à la cohésion sociale;

7. met en avant le fait que l'économie sociale, étant précisément sociale et facteur d'intégration, offre des emplois aux catégories de personnes les plus **souvent exclues du marché libre du travail, contribuant ainsi** à la solidarité, à la cohésion sociale **et à la croissance économique**;

Or. en

Amendement 95

Enrique Calvet Chambon

**Proposition de résolution
Paragraphe 7**

Proposition de résolution

Amendement

7. met en avant le fait que l'économie sociale, étant précisément sociale et facteur d'intégration, offre des emplois aux catégories de personnes les plus vulnérables, ce qui contribue à la croissance économique, à la solidarité **et** à la cohésion sociale;

7. met en avant le fait que l'économie sociale, étant précisément **plus** sociale et facteur d'intégration, offre des emplois aux catégories de personnes les plus vulnérables **et éloignés du marché de travail**, ce qui contribue à la croissance économique, à la solidarité **et** à la cohésion

sociale;

Or. fr

Amendement 96
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. pense que les entreprises de l'économie sociale peuvent mettre au point des processus qui permettent une gestion plus efficace, plus responsable et plus transparente de ressources qui se font de plus en plus rares, et peuvent renforcer la mise en œuvre de mesures socialement responsables;

Or. en

Amendement 97
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 7 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

soutient l'idée selon laquelle les entreprises sociales pourraient constituer une catégorie d'entreprises à part entière, dotée d'un statut juridique propre et d'objectifs autres que la simple recherche de bénéfices pour les actionnaires;

Or. en

Amendement 98
Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission et les États membres à inclure les entreprises de l'économie sociale dans les plans d'action relatifs à l'emploi et à l'insertion sociale;

Amendement

8. invite la Commission et les États membres à **mieux** inclure les entreprises de l'économie sociale **et les services sociaux** dans les plans d'action relatifs à l'emploi et à l'insertion sociale, **afin de libérer le potentiel de création d'emploi dans ce secteur**;

Or. fr

Amendement 99

Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission et les États membres à inclure les entreprises de l'économie sociale dans les **plans d'action relatifs à l'emploi et à l'insertion** sociale;

Amendement

8. invite la Commission et les États membres à inclure les entreprises de l'économie sociale dans les **Programmes Nationaux de Réformes et dans les Recommandations Spécifiques par Pays du semestre européen, pour contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 d'emploi, de réduction de la pauvreté et d'innovation** sociale;

Or. fr

Amendement 100

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission et les États membres à inclure les entreprises de l'économie sociale dans les plans d'action relatifs à l'emploi et à l'insertion sociale;

Amendement

8. invite la Commission et les États membres à inclure les entreprises de l'économie sociale **et les services sociaux** dans les plans d'action relatifs à l'emploi et à l'insertion sociale **en vue de libérer et d'exploiter pleinement le potentiel de création d'emplois du secteur**;

Or. en

Amendement 101
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission et les États membres à inclure les entreprises de l'économie sociale dans les plans d'action relatifs à l'emploi et à l'insertion sociale;

Amendement

8. invite la Commission et les États membres à inclure les entreprises de l'économie sociale dans les plans d'action relatifs à l'emploi et à l'insertion sociale **afin d'aider à libérer le potentiel de création d'emplois du secteur**;

Or. en

Amendement 102
Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Emilian Pavel, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite les États membres à inclure dans leurs **mécanismes** de garantie pour les jeunes **des mesures en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'innovation sociale**;

Amendement

9. invite les États membres à inclure **des mesures en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'innovation sociale** dans leurs **plans de mise en œuvre de la** garantie pour les jeunes **et dans les programmes**

Or. en

Amendement 103

Karima Delli

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite les États membres à inclure dans leurs mécanismes de garantie pour les jeunes des mesures en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'innovation sociale;

Amendement

9. invite les États membres à inclure dans leurs mécanismes de garantie pour les jeunes des mesures en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'innovation sociale; ***rappelle que l'enveloppe de préfinancement de l'Initiative européenne pour la jeunesse a été augmentée de 30 % en 2015, afin de permettre aux États-membres d'accélérer la mise en place de projet professionnalisant pour les jeunes;***

Or. fr

Amendement 104

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite les États membres à inclure dans leurs mécanismes de garantie pour les jeunes des mesures en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'innovation sociale;

Amendement

9. invite les États membres à inclure dans leurs mécanismes de garantie pour les jeunes des mesures en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'innovation sociale; ***souligne également qu'il convient de structurer la garantie pour les jeunes;***

Or. it

Amendement 105

Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Sergio Gutiérrez Prieto

**Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. Marchés publics

Or. fr

Amendement 106

Joëlle Mélin, Dominique Martin

**Proposition de résolution
Paragraphe 10**

Proposition de résolution

Amendement

10. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent des difficultés à accéder aux marchés publics; demande que leur participation aux procédures de marchés publics soit facilitée grâce à des conseils appropriés et à une simplification des formalités; demande que lors de l'attribution des marchés publics, la priorité soit donnée aux offres qui apportent la plus forte valeur économique et sociale plutôt qu'à celles qui proposent les plus bas prix, en introduisant des critères sociaux ou environnementaux dans les contrats publics;

supprimé

Or. fr

Amendement 107

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent des difficultés à accéder aux marchés publics; demande **que leur participation aux procédures de marchés publics soit facilitée grâce à des conseils appropriés et à une simplification des formalités; demande que lors de l'attribution des marchés publics, la priorité soit donnée aux offres qui apportent la plus forte valeur économique et sociale plutôt qu'à celles qui proposent les plus bas prix, en introduisant des critères sociaux ou environnementaux dans les contrats publics;**

Amendement

10. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent des difficultés à accéder aux marchés publics; demande **la transposition et la mise en œuvre rapides et effectives des directives 2014/24/UE, 2014/25/UE et 2014/23/UE sur la passation des marchés publics et les concessions en vue de parvenir à une participation accrue des entreprises de l'économie sociale dans les procédures de passation des marchés concernant les contrats publics et afin de garantir la fourniture de services de qualité accessibles et abordables à tous les citoyens;**

Or. en

Amendement 108
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent des difficultés à accéder aux marchés publics; demande que leur participation aux procédures de marchés publics soit facilitée grâce à des conseils appropriés **et** à une simplification des formalités; demande que lors de l'attribution des marchés publics, la priorité soit donnée aux offres qui apportent la plus forte valeur économique et sociale plutôt qu'à celles qui proposent les plus bas prix, en introduisant des critères sociaux ou environnementaux dans les contrats publics;

Amendement

10. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent des difficultés à accéder aux marchés publics, **et que les obstacles liés à leur taille et à leur capacité financière peuvent figurer parmi ces difficultés;** demande que leur participation aux procédures de marchés publics soit facilitée grâce à des conseils appropriés, à une simplification des formalités **et à une élaboration des appels d'offres qui permette de les rendre accessibles aux petits opérateurs;** demande que lors de l'attribution des marchés publics, la priorité soit donnée aux offres qui apportent la plus forte valeur

économique et sociale plutôt qu'à celles qui proposent les plus bas prix, en introduisant des critères sociaux ou environnementaux dans les contrats publics;

Or. en

Amendement 109
Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent des difficultés à accéder aux marchés publics; demande que leur participation aux procédures de marchés publics soit facilitée grâce à des conseils appropriés et à une simplification des formalités; demande que lors de l'attribution des marchés publics, la priorité soit donnée aux offres qui apportent la plus forte valeur économique et sociale plutôt qu'à celles qui proposent les plus bas prix, en introduisant des critères sociaux ou environnementaux dans les contrats publics;

Amendement

10. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent des difficultés à accéder aux marchés publics; demande que leur participation aux procédures de marchés publics soit facilitée grâce à des conseils appropriés et à une simplification des formalités ***ainsi qu'à une mise en oeuvre complète des nouvelles dispositions adoptées en 2014 concernant les contrats réservés pour les entreprises sociales et solidaires***; demande que lors de l'attribution des marchés publics, la priorité soit donnée aux offres qui apportent la plus forte valeur économique et sociale plutôt qu'à celles qui proposent les plus bas prix, en introduisant des critères sociaux ou environnementaux dans les contrats publics;

Or. fr

Amendement 110
Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. demande instamment aux États membres de mettre en œuvre de façon appropriée les nouvelles directives en matière de passation de marchés publics et de concessions pour permettre aux pouvoirs adjudicateurs et aux entités adjudicatrices d'appliquer pleinement les dispositions spécifiques concernant les marchés réservés et les régimes simplifiés de passation de marché, à l'échelon tant national que local, afin de renforcer le rôle de l'économie sociale, des entreprises sociales et des services sociaux, et d'encourager l'inclusion et l'innovation sociales;

Or. en

Amendement 111

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Emilian Pavel, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution Paragraphe 11

11. se félicite de la réforme **de la directive** sur les marchés publics, **qui comprend des clauses et des critères sociaux pour favoriser l'inclusion et l'innovation sociales, entre autres; encourage** les États membres à **introduire de tels critères et clauses dans les** procédures de marchés publics;

11. se félicite de la réforme **des directives** sur les marchés publics **et les concessions visant à orienter les dépenses et les investissements publics vers la croissance, l'emploi, l'intégration sociale et la cohésion territoriale; invite donc** les États membres à **mettre correctement en œuvre les principes qui régissent les marchés publics en respectant les obligations environnementales et sociales ainsi que les obligations découlant du droit du travail, et demande à tous les pouvoirs adjudicateurs au niveau national et local de recourir largement au principe de l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'une approche**

liée au cycle de vie, en considérant les aspects qualitatifs, environnementaux et sociaux comme les principaux critères d'attribution dans toutes les procédures de marchés publics et de sélection;

Or. en

Amendement 112

Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Elena Gentile, Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. se félicite de la réforme de la directive sur les marchés publics, qui comprend des clauses et des critères sociaux pour favoriser l'inclusion et l'innovation sociales, *entre autres*; encourage les États membres à introduire de tels critères *et clauses* dans les procédures de marchés publics;

Amendement

11. se félicite de la réforme de la directive sur les marchés publics, qui comprend des clauses et des critères sociaux pour favoriser l'inclusion et l'innovation sociales, *ainsi que de contrats réservés pour favoriser l'emploi des personnes défavorisées et des personnes handicapées*; encourage les États membres, *dans leur transposition de la Directive, à s'appuyer sur ces possibilités qu'elle offre pour* introduire de tels critères *sociaux, clauses sociales et contrats réservés* dans les procédures de marchés publics;

Or. fr

Amendement 113

Aldo Patriciello

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. se félicite de la réforme de la directive sur les marchés publics, qui comprend des clauses et des critères sociaux pour

Amendement

11. se félicite *ardemment* de la réforme de la directive sur les marchés publics, qui comprend des clauses et des critères

favoriser l'inclusion et l'innovation sociales, entre autres; encourage les États membres à introduire de tels critères et clauses dans les procédures de marchés publics;

sociaux pour favoriser l'inclusion et l'innovation sociales, entre autres; encourage les États membres à introduire de tels critères et clauses dans les procédures de marchés publics;

Or. it

Amendement 114
Zdzisław Krasnodebski

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. se félicite de la réforme de la directive sur les marchés publics, qui comprend des clauses et des critères sociaux pour favoriser l'inclusion et l'innovation sociales, entre autres; encourage les États membres à introduire de tels critères et clauses dans les procédures de marchés publics;

Amendement

11. se félicite de la réforme de la directive sur les marchés publics, qui comprend des clauses et des critères sociaux pour favoriser l'inclusion et l'innovation sociales, entre autres; encourage les États membres à introduire de tels critères et clauses dans les procédures de marchés publics, *lesquels ne servent pas seulement à renforcer la position des plus fragiles sur le marché du travail et potentiellement à mieux allouer les fonds, mais sont également avantageux pour les collectivités, auxquelles ils permettent, en plus de réaliser l'objectif du marché public, d'insérer les chômeurs, de donner du travail aux personnes handicapées, etc.;*

Or. pl

Amendement 115
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. se félicite de la réforme de la directive sur les marchés publics, qui comprend des clauses et des critères sociaux pour favoriser l'inclusion et l'innovation sociales, entre autres; encourage les États membres à introduire de tels critères et clauses dans les procédures de marchés publics;

Amendement

11. se félicite de la réforme de la directive sur les marchés publics, qui comprend des clauses et des critères sociaux pour favoriser l'inclusion et l'innovation sociales, entre autres; encourage les États membres à introduire de tels critères et clauses dans les procédures de marchés publics, **à réduire les obstacles bureaucratiques, à simplifier les procédures et à adopter des mesures plus décisives pour lutter contre la corruption;**

Or. it

Amendement 116

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. regrette que la stratégie pour un marché unique numérique en Europe de la Commission ne mentionne pas les entreprises de l'économie sociale et leur contribution potentielle à la réalisation des objectifs de l'Union; déplore que la stratégie pour un marché unique numérique ne tienne absolument pas compte de la nécessité de garantir un accès intégral, égal et sans entrave à toutes les nouvelles technologies numériques et à tous les nouveaux marchés et télécommunications numériques, en particulier pour les personnes handicapées;

Or. en

Amendement 117
Emilian Pavel, Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne que les entreprises de l'économie sociale axées sur la technologie peuvent jouer un rôle crucial en répondant aux défis de la société de manière simple et économique, et devraient donc jouer un rôle essentiel dans la stratégie pour un marché unique numérique de la Commission;

Or. en

Amendement 118
Joëlle Mélin, Dominique Martin

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. prend acte qu'il est impossible d'influencer les commissions d'appel d'offres des États membres, quel que soit leur échelon, car elles doivent rester totalement indépendantes;

Or. fr

Amendement 119
Aldo Patriciello

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. regrette que les entreprises de

12. regrette que les entreprises de

l'économie sociale aient encore plus de difficultés que les entreprises traditionnelles à obtenir des financements, publics ou privés;

l'économie sociale **rencontrent des obstacles et** aient encore plus de difficultés que les entreprises traditionnelles à obtenir des financements, publics ou privés;

Or. it

Amendement 120
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. regrette que les entreprises de l'économie sociale aient encore plus de difficultés que les entreprises traditionnelles à obtenir des financements, publics ou privés;

Amendement

12. regrette que les entreprises de l'économie sociale aient encore plus de difficultés que les entreprises traditionnelles à obtenir des financements, publics ou privés, **et invite dès lors les pouvoirs publics et les prestataires de services financiers à mettre au point un large éventail d'instruments financiers adaptés afin de soutenir efficacement les entreprises de l'économie sociale dans toutes les phases de leur développement, en particulier au moment de leur création, et à créer des conditions législatives sur mesure pour les entreprises de l'économie sociale afin de mettre les investisseurs potentiels en contact avec les fonds spécialisés;**

Or. de

Amendement 121
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. signale que le fait que les gestionnaires

Amendement

13. signale que le fait que les gestionnaires

des intermédiaires financiers méconnaissent la réalité de ces entreprises complique l'accès de ces dernières au financement; souligne la nécessité de mieux former ces gestionnaires sur les entreprises de l'économie sociale pour que celles-ci accèdent plus facilement au financement;

des intermédiaires financiers méconnaissent la réalité de ces entreprises complique l'accès de ces dernières au financement; souligne la nécessité de mieux former ces gestionnaires sur les entreprises de l'économie sociale pour que celles-ci accèdent plus facilement au financement, *et demande dès lors l'introduction d'un label de qualité européen pour l'"entrepreneuriat social", qui permettrait aux investisseurs de repérer plus facilement un fonds dont le portefeuille est constitué d'entreprises de l'économie sociale, et notamment un fonds d'entrepreneuriat social européen;*

Or. de

Amendement 122
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne la nécessité d'encourager davantage la création et le soutien de réseaux d'entreprises sociales, afin de promouvoir les synergies sur le plan de l'organisation, de l'échange et de la diffusion de technologies, ainsi que de la création de services entre les différents systèmes de production régionaux;

Or. it

Amendement 123
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. souligne la nécessité d'encourager un dialogue plus structuré entre les PME, les entreprises sociales et les institutions financières, par l'intermédiaire de plateformes en ligne prévues à cet effet;

Or. it

Amendement 124

Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto

**Proposition de résolution
Paragraphe 14**

Proposition de résolution

Amendement

14. se félicite de l'adoption du règlement relatif aux fonds d'entrepreneuriat social *européens*;

14. se félicite de l'adoption du règlement relatif aux fonds d'entrepreneuriat social *européen, mais regrette sa relativement faible dotation budgétaire compte tenu de la participation du secteur de l'économie sociale à l'économie européenne et à sa cohésion sociale*;

Or. fr

Amendement 125

Laura Agea, Tiziana Beghin

**Proposition de résolution
Paragraphe 14**

Proposition de résolution

Amendement

14. se félicite de l'adoption du règlement relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens;

14. se félicite de l'adoption du règlement relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens *et demande que le Fonds social européen prévoit une ligne budgétaire spécifique pour les investissements sociaux*;

Amendement 126

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

**Proposition de résolution
Paragraphe 15**

Proposition de résolution

15. met en avant le rôle qui revient au volet "entrepreneuriat social" du programme EaSI et aux autres fonds structurels et programmes européens pour améliorer leur financement;

Amendement

15. met en avant le rôle qui revient au volet "entrepreneuriat social" du programme EaSI et aux autres fonds structurels et programmes européens pour améliorer leur financement; ***souligne que la dotation budgétaire consacrée au programme EaSI dans le cadre financier pluriannuel de l'Union est insuffisante; considère qu'il est nécessaire de garantir et de faciliter l'accès aux financements du programme EaSI pour les entreprises et services sociaux communautaires; dans ce sens, invite les États membres à mettre en place des points de contact nationaux ou des guichets uniques pour aider les acteurs de l'économie sociale à accéder aux programmes de financement de l'Union;***

Or. en

Amendement 127

Verónica Lope Fontagné

**Proposition de résolution
Paragraphe 15**

Proposition de résolution

15. met en avant le rôle qui revient au volet "entrepreneuriat social" du programme EaSI ***et aux autres*** fonds structurels et programmes européens pour améliorer leur financement;

Amendement

15. met en avant le rôle qui revient au volet "entrepreneuriat social" du programme EaSI ***ainsi qu'aux*** fonds structurels et programmes européens pour améliorer leur financement;

Amendement 128
Zdzisław Krasnodębski

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15 met en avant le rôle qui revient au volet "entrepreneuriat social" du programme EaSI et aux autres fonds structurels et programmes européens pour améliorer leur financement;

Amendement

15 met en avant le rôle qui revient au volet "entrepreneuriat social" du programme EaSI et aux autres fonds structurels et programmes européens pour améliorer leur financement; ***souligne la nécessité d'accroître l'information sur les possibilités de financement;***

Or. pl

Amendement 129
Sven Schulze, David Casa

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

15 bis. se félicite qu'une certaine partie des ressources destinées au programme EaSI soit réservée au financement des entreprises de l'économie sociale;

Amendement

15 bis. se félicite qu'une certaine partie des ressources destinées au programme EaSI soit réservée au financement des entreprises de l'économie sociale;

Or. de

Amendement 130
Sven Schulze, David Casa

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 ter. invite la Commission à vérifier si le plafonnement des crédits accordés aux entreprises de l'économie sociale, établi dans le programme EaSI, correspond aux réalités du marché;

Or. de

Amendement 131

Aldo Patriciello

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne la nécessité de soutenir les entreprises de l'économie sociale en mobilisant des moyens financiers suffisants au niveau local, régional, national et de l'Union; estime qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès de l'économie sociale au financement à travers différents modes de financements, comme les fonds européens, les fonds de capital-risque, le microcrédit et le microfinancement participatif ("crowdfunding");

Amendement

16. souligne la nécessité de soutenir **concrètement** les entreprises de l'économie sociale en mobilisant des moyens financiers suffisants au niveau local, régional, national et de l'Union; estime qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès de l'économie sociale au financement à travers différents modes de financements, comme les fonds européens, les fonds de capital-risque, le microcrédit et le microfinancement participatif ("crowdfunding");

Or. it

Amendement 132

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne la nécessité de soutenir les entreprises de l'économie sociale en

Amendement

16. souligne la nécessité de soutenir les entreprises de l'économie sociale en

mobilisant des moyens financiers suffisants au niveau local, régional, national et de l'Union; estime qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès de l'économie sociale au financement à travers différents modes de financements, comme les fonds européens, les fonds de capital-risque, le microcrédit et le microfinancement participatif ("crowdfunding");

mobilisant des moyens financiers suffisants au niveau local, régional, national et de l'Union, **en créant un cercle vertueux entre les différentes réalités**; estime qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès de l'économie sociale au financement à travers différents modes de financements, comme les fonds européens, les fonds de capital-risque, le microcrédit et le microfinancement participatif ("crowdfunding");

Or. it

Amendement 133
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne la nécessité de soutenir les entreprises de l'économie sociale en mobilisant des moyens financiers suffisants au niveau local, régional, national et de l'Union; estime qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès de l'économie sociale au financement à travers différents modes de financements, comme les fonds européens, les fonds de capital-risque, le microcrédit et le microfinancement participatif ("crowdfunding");

Amendement

16. souligne la nécessité de soutenir les entreprises de l'économie sociale en mobilisant des moyens financiers suffisants au niveau local, régional, national et de l'Union, **et demande un engagement clair des États membres de l'Union à mettre à disposition les moyens financiers nécessaires à cet effet**; estime **par conséquent** qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès de l'économie sociale au financement à travers différents modes de financements, comme les fonds européens, les fonds de capital-risque, le microcrédit et le microfinancement participatif ("crowdfunding");

Or. de

Amendement 134
Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne la nécessité de soutenir les entreprises de l'économie sociale en mobilisant des moyens financiers suffisants au niveau local, régional, national et de l'Union; estime qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès de l'économie sociale au financement à travers différents modes de financements, comme les fonds européens, les fonds de capital-risque, le microcrédit et le microfinancement participatif ("crowdfunding");

Amendement

16. souligne la nécessité de soutenir les entreprises de l'économie sociale en mobilisant des moyens financiers suffisants au niveau local, régional, national et de l'Union; estime qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès de l'économie sociale au financement à travers différents modes de financements, comme les fonds européens, les fonds de capital-risque, le microcrédit et le microfinancement participatif ("crowdfunding"); ***rappelle le rôle fondamental des autorités publiques pour garantir que le financement, quelle qu'en soit la nature, soit au service de l'intérêt général porté par les activités de ce secteur, et non réduit à une simple recherche de profit; invite les Etats à soutenir la création de fonds d'investissement privilégiant l'impact social et non la recherche de rentabilité financière;***

Or. fr

Amendement 135
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

16 bis. invite les États membres à renforcer leurs services publics (notamment en matière de santé et d'éducation) par l'intermédiaire des pouvoirs locaux, afin d'améliorer la qualité des services en vue d'offrir des perspectives d'emploi et d'augmenter la qualité des services pour réduire la pauvreté et l'exclusion sociale;

Amendement

Amendement 136

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

**Proposition de résolution
Paragraphe 17**

Proposition de résolution

17. invite la Commission à faire preuve de **la plus grande** flexibilité **possible en ce qui concerne** les aides d'État en faveur des entreprises de l'économie sociale, ainsi qu'à aider les autorités locales et régionales à mieux comprendre et mettre en place les aides d'État destinées à ces entreprises;

Amendement

17. **souligne que les règles en matière d'aides d'État ne devraient pas faire obstacle au financement public des entreprises de l'économie sociale et aux services sociaux; dans ce sens**, invite la Commission à faire preuve de flexibilité **dans l'application des règles relatives aux** aides d'État en faveur des entreprises de l'économie sociale **et des services sociaux**, ainsi qu'à aider les autorités locales et régionales à mieux comprendre et **à mettre correctement** en place les aides d'État destinées à ces entreprises **et services**;

Or. en

Amendement 137

Joëlle Mélin, Dominique Martin

**Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. pour autant, en appelle à la mise en place immédiate de moyens de contrôle de l'utilisation de ces fonds;

Or. fr

Amendement 138

Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. **demande** que les investissements *dans* l'économie sociale **soient pris en compte** lors de l'évaluation des projets du Fonds européen pour les investissements stratégiques;

Amendement

18. **regrette** que *le règlement du Fonds européen pour* les investissements stratégiques **ne mentionne le secteur de** l'économie sociale **que dans ses considérants et restreigne les objectifs de ces investissements dans son article 5, paragraphe 2, à la notion moins large du "secteur social"**;

Or. fr

Amendement 139

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. demande que les *investissements dans* l'économie sociale soient pris en compte lors de l'évaluation des projets du Fonds européen pour les investissements stratégiques;

Amendement

18. demande que les *projets liés à* l'économie sociale soient pris en compte lors de l'évaluation des projets du Fonds européen pour les investissements stratégiques;

Or. es

Amendement 140

Heinz K. Becker

Proposition de résolution Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. demande que les investissements dans l'économie sociale soient pris en compte lors de l'évaluation des projets du Fonds européen pour les investissements stratégiques;

Amendement

18. **demande à la Commission européenne de continuer à encourager l'approche axée sur les investissements sociaux telle que présentée dans le train de mesures sur les investissements sociaux;** demande que les investissements dans l'économie sociale soient pris en compte lors de l'évaluation des projets du Fonds européen pour les investissements stratégiques;

Or. en

Amendement 141
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. demande que les investissements dans l'économie sociale soient pris en compte lors de l'évaluation des projets du Fonds européen pour les investissements stratégiques;

Amendement

18. demande **que la politique d'investissement sociale continue d'être encouragée conformément au train de mesures sur les investissements sociaux et** que les investissements dans l'économie sociale soient pris en compte lors de l'évaluation des projets du Fonds européen pour les investissements stratégiques;

Or. de

Amendement 142
Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. demande que les investissements dans

Amendement

18. demande que les investissements dans

l'économie sociale soient pris en compte lors de l'évaluation des projets du Fonds européen pour les investissements stratégiques;

l'économie sociale *et les services sociaux* soient pris en compte lors de l'évaluation des projets du Fonds européen pour les investissements stratégiques;

Or. en

Amendement 143
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. demande que les investissements dans l'économie sociale soient pris en compte lors de l'évaluation des projets du Fonds européen pour les investissements stratégiques;

Amendement

18. demande à la Commission européenne de continuer à encourager l'approche axée sur les investissements sociaux telle que présentée dans le train de mesure sur les investissements sociaux; demande que les investissements dans l'économie sociale soient pris en compte lors de l'évaluation des projets du Fonds européen pour les investissements stratégiques;

Or. en

Amendement 144
Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Georgi Pirinski, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

18 bis. regrette que les entreprises d'insertion, créées par partenariat entre entreprises de l'économie sociale, soient le plus souvent exclues de l'accès aux fonds pour les PME; demande à la Commission de proposer une nouvelle exception à la définition juridique des PME, similaire à celles existantes pour les sociétés publiques de participation,

Amendement

sociétés de capital-risque, ou universités ou centres de recherche à but non lucratif, afin de permettre qu'une entreprise d'insertion soit qualifiée d'entreprise autonome, même quand une autre entreprise détient, seule ou conjointement avec d'autres entreprises, 25 % ou plus du capital ou des droits de vote au sein de son conseil d'administration;

Or. fr

Amendement 145
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. déplore que les entreprises d'insertion créées par des entreprises de l'économie sociale soient, bien souvent, exclues des fonds pour les PME; invite la Commission à proposer une nouvelle exception à la définition d'entreprise liée correspondant à celle existant pour les universités ou les centres de recherche sans but lucratif, les investisseurs institutionnels et certaines autorités locales autonomes;

Or. es

Amendement 146
Neoklis Sylikiotis, Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Lynn Boylan, Patrick Le Hyaric, Tania González Peñas

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite les États membres à faire figurer l'esprit d'entreprise et les principes de l'économie sociale dans les programmes d'études et de formation;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 147

Karima Delli

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite les États membres à faire figurer ***l'esprit d'entreprise et*** les principes de l'économie sociale dans les programmes d'études et de formation;

Amendement

19. invite les États membres à faire figurer les principes de l'économie sociale dans les programmes d'études et de formation; ***invite les États membres à encourager la mise en place au sein des universités d'incubateurs d'entreprises sociales et solidaires, et à en ouvrir l'accès à tous les étudiants;***

Or. fr

Amendement 148

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite les États membres à faire figurer l'esprit d'entreprise et les principes de l'économie sociale dans les programmes d'études et de formation;

Amendement

19. invite les États membres à faire figurer l'esprit d'entreprise et ***l'entrepreneuriat social ainsi que*** les principes de l'économie sociale dans les programmes d'études et de formation;

Or. es

Amendement 149
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite les États membres à faire figurer l'esprit d'entreprise et les principes de l'économie sociale dans les programmes d'études et de formation;

Amendement

19. invite les États membres à faire figurer l'esprit d'entreprise, ***l'éducation à l'entrepreneuriat*** et les principes de l'économie sociale dans les programmes d'études et de formation;

Or. en

Amendement 150
Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Georgi Pirinski, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite les États membres à faire figurer l'esprit d'entreprise et les principes de l'économie sociale dans les programmes d'études et de formation;

Amendement

19. invite les États membres à faire figurer l'esprit d'entreprise et les principes de l'économie sociale dans les programmes d'études et de formation, ***les entreprises de l'économie sociale se définissent par l'application des valeurs suivante:***

- ***Primauté de la personne et du but social sur le capital***
- ***Gouvernance démocratique par les membres***
- ***La combinaison des intérêts des membres, usagers et de l'intérêt général***
- ***La défense et application des principes de solidarité et responsabilité***
- ***Réinvestissement du surplus dans des objectifs de développement à long terme, ou dans la prestation de services d'intérêt aux membres, ou d'intérêt général.***

- *Adhésion libre et ouverte*
- *Gestion autonome et indépendante de pouvoirs publics.*

Or. fr

Amendement 151
Zdzisław Krasnodębski

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite les États membres à faire figurer l'esprit d'entreprise et les principes de l'économie sociale dans les programmes d'études et de formation;

Amendement

19. invite les États membres à faire figurer l'esprit d'entreprise et les principes de l'économie sociale dans les programmes d'études et de formation, ***et demande la mise en place de programmes en matière d'économie sociale dans les écoles;***

Or. pl

Amendement 152
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. signale que l'économie sociale pourrait contribuer à réduire considérablement le nombre de jeunes sans emploi dans l'Union; demande aux États membres d'encourager une plus grande participation des entreprises de l'économie sociale à leurs programmes d'enseignement et de formation, en particulier au travers des systèmes de formation en alternance;

Or. es

Amendement 153

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. invite les États membres à revoir de manière opportune le fonctionnement de leurs centres pour l'emploi afin de pouvoir informer efficacement les personnes qui souhaitent créer leur activité dans le secteur de l'entrepreneuriat social;

Or. it

Amendement 154

Iratxe García Pérez

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Barbara Matera

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. constate que certaines entreprises sociales sont compétitives et occupent la première position dans leur secteur, tandis que d'autres entrepreneurs ont besoin d'acquérir des connaissances spécialisées pour lancer, développer et gérer leur entreprise; invite les États membres à élaborer des programmes de formation destinés aux entrepreneurs du secteur social et conçus spécialement pour eux dans le but de développer leurs compétences et leurs connaissances fondamentales en matière de gestion d'entreprise;

20. constate que certaines entreprises sociales sont compétitives et occupent la première position dans leur secteur, tandis que d'autres entrepreneurs ont besoin d'acquérir des connaissances spécialisées pour lancer, développer et gérer leur entreprise; invite les États membres à élaborer des programmes de formation destinés aux entrepreneurs du secteur social, ***et notamment aux groupes caractérisés par des taux d'emploi plus faibles, comme ceux des femmes, des jeunes et des travailleurs défavorisés,*** et conçus spécialement pour eux dans le but de développer leurs compétences et leurs connaissances fondamentales en matière de

gestion d'entreprise;

Or. en

Amendement 155

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. constate que certaines entreprises **sociales** sont compétitives et occupent la première position dans leur secteur, tandis que d'autres entrepreneurs ont besoin d'acquérir des connaissances spécialisées pour lancer, développer et gérer leur entreprise; invite les États membres à élaborer des programmes de formation destinés aux entrepreneurs du secteur social et conçus spécialement pour eux dans le but de développer leurs compétences et leurs connaissances fondamentales en matière de gestion d'entreprise;

Amendement

20. constate que certaines entreprises **de l'économie sociale** sont compétitives et occupent la première position dans leur secteur, tandis que d'autres entrepreneurs ont besoin d'acquérir des connaissances spécialisées pour lancer, développer et gérer leur entreprise; invite les États membres à élaborer des programmes de formation destinés aux entrepreneurs du secteur social et conçus spécialement pour eux dans le but de développer leurs compétences et leurs connaissances fondamentales en matière de gestion d'entreprise;

Or. es

Amendement 156

Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. constate que certaines entreprises **sociales** sont compétitives et occupent la première position dans leur secteur, tandis que d'autres entrepreneurs ont besoin d'acquérir des connaissances spécialisées pour lancer, développer et gérer leur

Amendement

20. constate que certaines entreprises **de l'économie sociale** sont compétitives et occupent la première position dans leur secteur, tandis que d'autres entrepreneurs ont besoin d'acquérir des connaissances spécialisées pour lancer, développer et

entreprise; invite les États membres à élaborer des programmes de formation destinés aux entrepreneurs du secteur social et conçus spécialement pour eux dans le but de développer leurs compétences et leurs connaissances fondamentales en matière de gestion d'entreprise;

gérer leur entreprise; invite les États membres à élaborer des programmes de formation destinés aux entrepreneurs du secteur social et conçus spécialement pour eux dans le but de développer leurs compétences et leurs connaissances fondamentales en matière de gestion d'entreprise;

Or. fr

Amendement 157

Elena Gentile, Brando Benifei, Jens Nilsson

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. demande aux États membres d'encourager l'apprentissage continu pour les travailleurs les plus âgés et pour les chômeurs de longue durée ***afin de faciliter leur reconversion dans*** l'économie sociale;

Amendement

21. demande aux États membres d'encourager l'apprentissage continu pour les travailleurs les plus âgés et pour les chômeurs de longue durée ***aussi à travers les entreprises de*** l'économie sociale ***pour faciliter l'insertion dans le monde du travail***;

Or. fr

Amendement 158

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. demande aux États membres d'encourager l'apprentissage continu pour les travailleurs les plus âgés et pour les chômeurs de longue durée afin de faciliter leur reconversion dans l'économie sociale;

Amendement

21. demande aux États membres d'encourager l'apprentissage continu ***et l'aide*** pour les travailleurs les plus âgés et pour les chômeurs de longue durée afin de faciliter leur reconversion dans l'économie sociale;

Amendement 159
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. demande aux États membres d'encourager l'apprentissage continu pour les travailleurs les plus âgés et pour les chômeurs de longue durée afin de faciliter leur reconversion dans l'économie sociale;

Amendement

21. demande aux États membres d'encourager l'apprentissage continu pour les travailleurs les plus âgés et pour les chômeurs de longue durée afin de faciliter leur reconversion dans ***le marché du travail à travers de*** l'économie sociale;

Or. fr

Amendement 160
Ádám Kósa

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. demande aux États membres d'encourager l'apprentissage continu pour les travailleurs les plus âgés et pour les chômeurs de longue durée afin de faciliter leur reconversion dans l'économie sociale;

Amendement

21. demande aux États membres d'encourager l'apprentissage continu pour les travailleurs les plus âgés, les chômeurs de longue durée ***et les personnes handicapées qui sont confrontées en outre à des obstacles physiques et à des difficultés de communication informatique***, afin de faciliter leur reconversion dans l'économie sociale;

Or. hu

Amendement 161
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. souligne qu'une bonne compréhension des droits de l'homme constitue une dimension essentielle à la réalisation de l'objectif social des entreprises de l'économie sociale; invite par conséquent les États membres à mettre au point un programme d'éducation et de formation permanente destiné à former les travailleurs du secteur social au respect des principes des droits de l'homme en Europe;

Or. de

Amendement 162
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. demande à la Commission et aux États membres d'exploiter pleinement le potentiel de programmes tels que Erasmus+, en encourageant l'échange d'étudiants et d'enseignants ainsi que d'entrepreneurs innovants;

Or. es

Amendement 163
Joëlle Mélin, Dominique Martin

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. constate que cette situation dramatique des travailleurs les plus âgés et les chômeurs de longue durée, est en relation directe et certaine avec l'échec de la politique de l'Union européenne depuis 30 ans;

Or. fr

Amendement 164

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 ter. fait observer que les secteurs affichant une progression importante sur le plan de la croissance et de la création d'emplois, comme le secteur blanc ou le secteur vert, sont des secteurs dans lesquels l'économie sociale est très présente; prie par conséquent les États membres d'encourager l'enseignement et la formation dans ces secteurs;

Or. es

Amendement 165

Iratxe García Pérez

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Barbara Matera

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

Amendement

22. regrette la faible reconnaissance de l'économie sociale au niveau européen;

22. regrette la faible reconnaissance de l'économie sociale au niveau européen;

estime qu'une meilleure collecte de données, que l'échange d'information et de bonnes pratiques au niveau européen et qu'une plus grande médiatisation de l'économie sociale et de ses réussites favoriseraient une plus forte participation de la société à l'économie sociale, en permettant à ce secteur d'être mieux compris, mieux reconnu et plus visible;

estime qu'une meilleure collecte de données *ventilées par sexe*, que l'échange d'information et de bonnes pratiques au niveau européen et qu'une plus grande médiatisation de l'économie sociale et de ses réussites favoriseraient une plus forte participation de la société à l'économie sociale, en permettant à ce secteur d'être mieux compris, mieux reconnu et plus visible;

Or. en

Amendement 166
Aldo Patriciello

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. regrette la faible reconnaissance de l'économie sociale au niveau européen; estime qu'une meilleure collecte de données, que l'échange d'information et de bonnes pratiques au niveau européen et qu'une plus grande médiatisation de l'économie sociale et de ses réussites favoriseraient une plus forte participation de la société à l'économie sociale, en permettant à ce secteur d'être mieux compris, mieux reconnu et plus visible;

Amendement

22. regrette *profondément* la faible reconnaissance de l'économie sociale au niveau européen; estime qu'une meilleure collecte de données, que l'échange d'information et de bonnes pratiques au niveau européen et qu'une plus grande médiatisation de l'économie sociale et de ses réussites favoriseraient une plus forte participation de la société à l'économie sociale, en permettant à ce secteur d'être mieux compris, mieux reconnu et plus visible;

Or. it

Amendement 167
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. est favorable à la création d'une plate-forme numérique multilingue d'échange d'informations à destination des entreprises sociales, des pépinières d'entreprises, des groupements d'entreprises et des investisseurs en entreprises sociales, et prône la simplification du partage d'informations et de l'accès au soutien offert par les programmes de l'Union; estime que la mise en place de cette plate-forme devrait être précédée de consultations avec les parties intéressées;

Or. en

Amendement 168

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. invite la Commission à mettre en place des plates-formes de communication qui permettent la diffusion d'informations sur les économies sociales, ainsi que l'échange de bonnes pratiques, de possibilités, de connaissances et d'expérience;

Or. it

Amendement 169

Joëlle Mélin, Dominique Martin

Proposition de résolution

Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. incite à une étude d'impact complémentaire urgente sur le poids de l'économie sociale et solidaire;

Or. fr

Amendement 170

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. invite la Commission et les États membres à encourager la création de pépinières d'entreprises pour les entreprises de l'économie sociale;

Amendement

24. invite la Commission et les États membres à encourager la création de pépinières d'entreprises pour les entreprises de l'économie sociale ***et à réaliser et promouvoir efficacement la plate-forme internet, déjà adoptée concrètement, pour l'échange de données entre investisseurs sociaux et entreprises de l'économie sociale (Social Innovation Europe Platform)***;

Or. de

Amendement 171

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. invite la Commission et les États membres à encourager la création de pépinières d'entreprises pour les entreprises de l'économie sociale;

Amendement

24. invite la Commission et les États membres à encourager la création de pépinières d'entreprises pour les entreprises de l'économie sociale, ***à favoriser les relations entre les écoles, les universités et les entreprises sociales, et à augmenter les dépenses publiques dans le secteur social;***

Amendement 172

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė

**Proposition de résolution
Paragraphe 25**

Proposition de résolution

25. invite les États membres à **prendre en compte les** meilleures pratiques relatives à **l'adaptation des régimes fiscaux nationaux au profit** des entreprises sociales et de l'investissement solidaire;

Amendement

25. invite les États membres à **renforcer l'échange des** meilleures pratiques relatives **aux mesures nationales en faveur** des entreprises sociales, **des services sociaux** et de l'investissement solidaire;

Or. en

Amendement 173

Verónica Lope Fontagné

**Proposition de résolution
Paragraphe 25**

Proposition de résolution

25. invite les États membres à prendre en compte les meilleures pratiques relatives à l'adaptation des régimes fiscaux nationaux au profit des entreprises **sociales** et de l'investissement solidaire;

Amendement

25. invite les États membres à prendre en compte les meilleures pratiques relatives à l'adaptation des régimes fiscaux nationaux au profit des entreprises **de l'économie sociale** et de l'investissement solidaire;

Or. es

Amendement 174

Ádám Kósa

**Proposition de résolution
Paragraphe 25**

Proposition de résolution

25. invite les États membres à prendre en compte les meilleures pratiques relatives à l'adaptation des régimes fiscaux nationaux au profit des entreprises sociales et de l'investissement solidaire;

Amendement

25. invite les États membres à prendre en compte les meilleures pratiques relatives à l'adaptation des régimes fiscaux nationaux au profit des entreprises sociales et de l'investissement solidaire, ***et à instaurer des mesures incitatives telles que des réductions d'impôts individuelles, définies par un règlement, correspondant aux caractéristiques (handicap) d'une population donnée;***

Or. hu

Amendement 175

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. invite les États membres à prendre en compte les meilleures pratiques relatives à l'adaptation des régimes fiscaux nationaux au profit des entreprises sociales et de l'investissement solidaire;

Amendement

25. invite les États membres à prendre en compte les meilleures pratiques relatives à l'adaptation des régimes fiscaux nationaux au profit des entreprises sociales et de l'investissement solidaire ***et à réduire la pression fiscale qui pèse sur les entreprises sociales et les travailleurs;***

Or. it

Amendement 176

Karima Delli

Proposition de résolution

Paragraphe 25 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

Protection des droits

Or. fr

Amendement 177
Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 25 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

(1) demande à la Commission de suivre avec attention les mesures concrètes mises en œuvre par les Etats membres afin d'assurer à quiconque ayant choisi la voie de l'entrepreneuriat social et solidaire les mêmes droits en termes de protection sociale, de protection de la santé et de la sécurité au travail;

Or. fr

Amendement 178
Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 25 – point 2 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

(2) demande à la Commission de veiller à ce qu'aucune mesure mise en oeuvre par les Etats membres ne fasse obstacle à la libre circulation des travailleurs, et qu'ainsi quiconque ayant choisi la voie de l'entrepreneuriat social et solidaire puisse développer son activité là où il l'entend sur le territoire de l'Union européenne;

Or. fr

Amendement 179
Maria Arena, Jens Nilsson, Sofia Ribeiro, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. demande à la Commission, conformément à la Stratégie de Rome, adoptée par les représentants européens de l'économie sociale en conclusion de la conférence organisée par la Présidence italienne du Conseil des ministres les 17 et 18 Novembre 2014:

- la création d'une unité spécifique dédiée à la promotion de l'économie sociale, dotée de ressources suffisantes et appropriées par rapport à l'importance de l'économie sociale en Europe; Regrette à ce titre que la Commission semble s'orienter vers une fusion d'unités au sein de la Direction Générale Marché intérieur intitulée "Clusters, social business and social entrepreneurship" ce qui ne représente pas l'ensemble des entreprises de l'économie sociale, ni la réalité de l'économie sociale en Europe constitué principalement par des coopératives, mutuelles, fondations, associations et nouvelles formes d'entreprises sociales.;

- de préparer, en étroite collaboration avec les représentants du secteur, une nouvelle Initiative de promotion de l'économie sociale, reconnaissant son importance en Europe et soutenant plus encore son développement, pour maximiser sa contribution à un développement durable et équitable à la création d'emploi de qualité en Europe.

- de reconnaître légalement à l'échelle européenne l'ensemble des entreprises de l'économie sociale (mutuelles, fondations d'intérêt général et associations d'intérêt général) en proposant une directive leur attribuant un statut et leur permettant de profiter pleinement du marché intérieur

- simplifier le statut des sociétés coopératives.

Amendement 180

Brando Benifei, Richard Howitt, Jutta Steinruck, Emilian Pavel, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. invite la Commission à renforcer le dialogue social dans l'économie sociale afin de faciliter l'innovation sociale et l'amélioration des conditions de travail, et à reconnaître pleinement le potentiel de création d'emplois du secteur;

Or. en